

KN 4./09.07.77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail -- Démocratie -- Paix

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 77/378 /ETR-SG/DAAP/DP

du 27 juillet 1977 portant nomination de Monsieur ONGAGOU-DATCHOU Alphonse en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo auprès du Royaume de Belgique et de la CEE à BRUXELLES.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;

Vu le Décret n° 75-214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunérations applicables aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 75-245/ETR-SG/DAAP/DAGPH du 15 février 1975 portant nomination de Monsieur ONGAGOU-DATCHOU Alphonse en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo auprès de la République Fédérale d'Allemagne à BONN ;

Vu le Décret n° 75/337 du 19 juillet 1975 fixant les attributions et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le Décret n° 77-13/ETR-SG/DAAP du 6 janvier 1977 fixant la durée des affectations des agents congolais dans les postes diplomatiques ou consulaires ;

Vu le Décret n° 77-28/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti, et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CEP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1er : Monsieur ONGAGOU-DATCHOU Alphonse, Administrateur des Services Administratifs Financiers, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo auprès de la République Fédérale d'Allemagne à BONN, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo auprès du Royaume de Belgique et Représentant auprès de la Communauté Economique Européenne à BRUXELLES avec juridiction sur les Royaumes des Pays-Bas, de Suède, du Danemark, de Norvège, sur la République de Finlande et le Grand-Duché de Luxembourg en remplacement du Commandant Alfred RAOUL appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre des Finances, le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à BRUXELLES, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Brazzaville, le 27 juillet 1977

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

Colonel YHOMBY-OPANGO Joachim.-

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Ministre des Finances

Th. OBENGA.-

H. LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux.

A. MOUISSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE REPUBLIQUE 2
CMP..... 2
2° VP CMP 2
RELATIONS EXTERIEURES 2
AFF. ETR. & COOP. 3
AMBACOBRAZZA BRUXELLES ... 2
SGCM/BC 2
MINIFINANCES 2
MINITRAVAIL 2

DGT 2
DF 2
CF 1
INTERESSE 1
DOSSIER 3
JORPC 1